

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs d'école maternelle,

L'obligation de scolarité obligatoire en maternelle nous engage à scolariser les élèves de PS à temps plein. La fréquentation de l'école maternelle tous les jours de la semaine est garante d'une bonne adaptation des enfants.

Pour permettre une meilleure adaptation à la rentrée, une certaine souplesse organisationnelle peut être proposée aux familles. Avec l'accord des familles, différents groupes d'élèves accompagnés de leurs parents peuvent être accueillis à des horaires décalés afin de faciliter l'arrivée de l'enfant à l'école et lui permettre de prendre ses premiers repères au sein du groupe classe.

Dans le contexte particulier de cette année, qui n'a pas permis à toutes les familles de rencontrer les directions, de visiter l'école et la classe, il peut être proposé aux parents de rester une bonne partie de la matinée avec observation de leur enfant en classe, en récréation, voire sur le temps de cantine afin de les rassurer. Si cela est possible, un temps d'échange avec les directions d'école voire avec les représentants de parents d'élèves peut être mis en place (café des parents)...

Pour certains enfants pour lesquels la séparation serait plus difficile ou qui ont d'autres problématiques (ex. élèves à besoins particuliers), cette proposition d'observation de leur enfant la matinée pourrait être reconduite quelques jours la première semaine.

Les premiers jours d'école vous permettront d'observer vos élèves au sein d'un groupe classe (vont-ils spontanément vers les jeux, vers les autres, sont-ils dans la communication ou non ?...), au sein des espaces libres (restent-ils isolés sur les temps de récréation, vont-ils spontanément explorer l'espace jeux?...), au sein des dortoirs (s'endorment-ils facilement ou pas).

Ces temps d'observation sont importants pour vous ainsi que pour les familles et les élèves, c'est la raison pour laquelle ils doivent être adaptés à chacun des élèves. Certains d'entre eux n'auront aucun problème pour rester toute la journée à l'école dès le premier jour, d'autres auront besoin de rentrer pour déjeuner chez eux et ne fréquenteront la cantine que le lendemain. Cette dérogation est soumise de manière exceptionnelle à l'accord des familles. Il n'y a pas à l'école maternelle de période d'adaptation comme à la crèche.

Cette organisation devrait permettre d'atténuer les pleurs des premiers jours, les objectifs de cette organisation :

1.1 Objectifs par rapport à l'enfant :

- ✓ Améliorer son accueil individualisé à l'école;
- ✓ Proposer un climat de confiance afin de rendre moins difficile l'épreuve de la séparation avec le milieu familial;
- ✓ Permettre l'apport plus précoce d'une aide personnalisée si nécessaire.

1.2 Objectifs par rapport à la famille :

- ✓ Favoriser des relations de confiance;
- ✓ Se présenter et expliquer le rôle de chaque intervenant dans l'école : les ressources et les aides dont elle peut bénéficier dans l'enceinte scolaire ;
- ✓ Aider à la séparation avec l'enfant et à l'investissement de la famille dans la scolarité de celui-ci, en lui signifiant sa place dans la relation de partenariat avec l'institution scolaire



2/2

1.3 Objectifs par rapport à l'école :

- ✓ Créer un climat de confiance;
- ✓ Poser un cadre clair de fonctionnement favorable à la relation école/famille pour permettre à l'école de remplir au mieux ses missions.

1.4 Objectifs par rapport à l'enseignant de la classe :

- ✓ Améliorer la qualité de l'accueil des élèves de sa classe;
- ✓ Agir plus rapidement pour ajuster sa pédagogie.

Les modalités d'accueil vont dépendre de plusieurs facteurs :

- les possibilités et l'accord des familles,
- l'effectif de la classe,
- la structure de la classe (un ou plusieurs niveaux, il est beaucoup plus simple d'accueillir les PS dans un double niveau).

Un exemple de modalités d'accueil :

Les enfants seront accueillis en septembre en trois temps
Premier jour Il s'agit d'accueillir tous les enfants dès le premier jour, par petits groupes successifs, pour qu'ils découvrent avec leurs parents, le nouvel environnement de la classe et de l'école. Le premier jour, chaque groupe d'enfants accompagnés de leurs parents est accueilli pendant 1 heure par l'enseignant(e) et l'ATSEM de la classe. Les parents seront invités à partir dès que l'enfant se montrera capable de se détacher de ses parents, pour les autres enfants, les parents pourront rester. L'après-midi, seuls les enfants déjeunant à la cantine sont accueillis
Deuxième jour Les enfants sont accueillis en groupe entier le matin. Les parents sont accueillis sur une durée plus courte. L'objectif est d'engager la séparation. L'après-midi, après le dortoir, les enfants déjeunant à la maison sont accueillis
Troisième jour Les enfants sont accueillis en groupe entier. Le temps de présence des parents est encore réduit.
Les semaines suivantes La présence des parents s'effectuera au cas par cas, en concertation avec l'enseignant(e), selon les besoins de l'enfant. Le projet s'adapte à l'enfant, à ses besoins, à ses capacités. Aussi, la fréquentation avec un temps de présence limité pourra se poursuivre sur une durée plus longue pour certains enfants, en fonction de leurs besoins.